



Approuvés par le Conseil d'établissement le 11 mai 2022

## ARRIVÉE ET DÉPART

Je me présente à l'école à compter de **7 h 40** le matin et de **12 h 40** le midi. Avant ce temps, il n'y a **pas** de surveillance dans la cour et le parent est responsable de son enfant.

J'**évite de flâner** à proximité de l'école et j'entre directement dans la cour à mon arrivée.

Lorsque je quitte l'école à 11 h 15 ou à 15 h 10, je m'en vais **immédiatement** à la maison, chez la gardienne ou au service de garde.

**N.B. :** Dix minutes après la fin des cours du midi et de l'après-midi, l'école n'assure plus de surveillance sur la cour.



## ACCÈS À L'ÉCOLE (cour arrière)

J'entre et je sors par les portes à l'arrière de l'école. Aucun élève ne doit utiliser l'entrée principale à l'avant de l'école.

Par mesure de sécurité et pour diminuer la circulation inutile, nous demandons la collaboration des parents pour qu'ils attendent leurs enfants à l'extérieur dans la cour arrière.



## ACCÈS AUX LOCAUX À LA FIN DES CLASSES

Par mesure de sécurité et pour faciliter le travail de conciergerie, **aucun élève n'est autorisé à retourner dans sa classe après la fin des cours**. Il est donc important de penser à mettre tous les effets scolaires dans son sac d'école avant le départ.

## ABSENCES, INTEMPÉRIES

Si je suis absent(e) de l'école, mes parents doivent déclarer mon absence en utilisant l'application mParent ou le Portail Parents. Si ceci n'est pas possible, mes parents doivent appeler le plus tôt possible à l'école (374-1835) afin de motiver mon absence.

Si je dois quitter l'école durant la journée, mes parents **avisent** mon enseignant(e) par écrit.

Je ne peux jamais quitter l'école sans l'autorisation de mes parents, de mon enseignante ou de la direction.

En cas d'intempéries (tempête, verglas, etc.), mes parents doivent écouter la radio ou consulter le site du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour savoir si l'école est fermée.

Prévoyez un **hébergement d'urgence** (en informer votre enfant) en cas de retour imprévu à la maison.



## RETARDS

Lorsque je suis en retard, j'entre par la **porte principale** et je me présente au **secrétariat** afin d'aviser la secrétaire avant de me rendre en classe.

## ABSENCES DES ÉLÈVES AUTRE QUE POUR MALADIE



L'équipe-école constate qu'il est de plus en plus fréquent que des élèves s'absentent de l'école pour diverses raisons autres que médicales (voyages, compétitions sportives, ou autres).

Ces absences ont une grande incidence sur la gestion de la classe et sur les apprentissages des élèves (perte d'explications pertinentes, suivi des travaux, travail d'équipe, projets en cours, évaluations, etc.).

**CONSIDÉRANT** que l'assiduité scolaire est un facteur important de réussite ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'offrir un enseignement de qualité à tous ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de ne pas alourdir la tâche des enseignants en dédoublant les préparations de cours et les périodes d'enseignement ;

**IL EST CONVENU** par l'équipe-école d'utiliser les balises suivantes pour encadrer les absences autres que pour raison de maladie.

### **PROCÉDURE À SUIVRE**

1. Le parent avertit la direction et l'enseignant par écrit des dates d'absence et du motif.
2. L'enseignant peut envoyer les cahiers d'exercices et les manuels à la maison, s'il le juge pertinent. Il peut aussi envoyer le travail à effectuer via le Portail Parents.
3. L'enseignant peut remettre à l'enfant, à son retour, la ou les feuilles de leçons et le travail fait en classe durant son absence.
4. L'enseignant jugera de la pertinence de la reprise de travaux et des évaluations, s'il y a lieu.
5. Il est de la responsabilité des parents de prendre les moyens nécessaires pour assurer le suivi pédagogique auprès de son enfant.
6. L'enseignant n'est pas tenu d'offrir des périodes de récupération pour ces absences.

## ENTRÉES, SORTIES ET DÉPLACEMENTS

Au son de la 1<sup>re</sup> cloche, j'arrête de jouer, je prends immédiatement mon rang. À la 2<sup>e</sup> cloche, je me tais et j'entre en **SILENCE** dans l'école.

Lors de tous mes déplacements (le matin, le midi, aux récréations et durant les heures de cours), je marche **CALMEMENT** et en **SILENCE**.

## TENUE VESTIMENTAIRE

En tout temps dans l'école : je porte des vêtements propres, adaptés à la saison et au lieu. Mes souliers d'intérieur tiennent bien dans les pieds (jamais de pantoufles ou de « gougounes »). En tout temps, le vêtement du haut doit couvrir le vêtement du bas ou vice versa.

**Sont interdits à l'école** : vêtements trop courts ou marqués de symboles violents (chaînes au pantalon, tous les bijoux à connotation violente, pantalons hip-hop (portés très bas), chandails décolletés ou laissant paraître les sous-vêtements, camisoles à fines bretelles, tatouages à caractère violent, etc.

**Sont interdits dans les classes** : le port du capuchon, de la casquette, de la tuque, du chapeau et des bottes.

**Spécifications particulières** : les boucles d'oreilles se portent à l'oreille seulement et les souliers doivent être attachés (si possible, avec des cordons plats, car ils tiennent mieux).

Durant toute l'année scolaire, je **change** de souliers avant d'entrer en classe afin de garder celle-ci **propre** (les chaussures de classe peuvent aussi servir au gymnase). Je dois donc avoir 2 paires de chaussures (une à l'intérieur, une à l'extérieur).

Pour **l'éducation physique**, je porte des espadrilles qui ne marquent pas, une culotte courte ou un survêtement et un « t-shirt » que je range dans mon baluchon. Par mesure d'hygiène, je **change** de vêtements après mon cours et je les rapporte chaque semaine à la maison pour les faire laver.

## MATÉRIEL SCOLAIRE

Il est fortement suggéré d'identifier clairement les articles scolaires et les vêtements. **Les objets perdus non réclamés** sont remis périodiquement à des organismes de charité. Je suis **responsable** du matériel que l'école me prête : livres, bureau, matériel de manipulation, d'informatique, d'éducation physique, de bibliothèque, de musique, etc. En tout temps, entre l'école et la maison, je transporte mes livres et mes cahiers dans mon sac d'école.

L'élève doit prendre soin des manuels scolaires prêtés par l'école. Nous vous suggérons de les couvrir avec du plastique non adhésif. Le matériel scolaire brisé ou perdu devra être remplacé ou payé par les parents.

Il importe que le matériel scolaire soit de bonne qualité pour en augmenter la durabilité. Veuillez prévoir le renouvellement de certains articles (crayons, colle...) en cours d'année.

**En tout temps, l'école ne se tient pas responsable des objets perdus ou volés.**

## COLLATION

Seules les collations suivantes sont acceptées: **fruits et légumes frais, fruits séchés, fromage ferme, yogourt, compote ou lait végétal**. La gomme, les friandises, les croustilles, les nouilles sèches (Ramens) ne sont pas permises à l'école.

**Pour cause d'allergies alimentaires**, ne sont pas permises toutes les formes de noix (arachides, amandes, graines de tournesol, etc.).

## DÎNER À L'ÉCOLE au service de garde (voir règlement remis par le SDG)

Le dîner à l'école est supervisé par le personnel du service de garde.

Si je dîne à l'école, j'apporte un repas **soutenant** et **équilibré**, sans friandise, ni gomme, ni nouilles sèches (Ramens en sac), ni boisson gazeuse, etc.

Un service de traiteur est aussi disponible, le coût du repas reste à être déterminé.

**Aucun dîneur n'est autorisé à sortir à l'extérieur de la cour de l'école, à moins d'une autorisation écrite des parents**. Dans ce cas, l'élève quitte à 11 h 15 et ne revient qu'à 12 h 40. Les règles de vie sont les mêmes que durant la journée de classe. **Un élève peut être suspendu de la période du dîner si, de façon régulière, il ne respecte pas les règles établies.**



## MATÉRIEL AUTORISÉ À L'ÉCOLE

Pour les entrées du matin, du midi et pour les récréations : je peux apporter des jeux pour m'amuser comme une corde à danser, une balle de tennis ou un ballon.

Je laisse les jouets (cartes de hockey, pokemon, hand spinner, Pop it, etc.), les objets dangereux (canif, tire-pois, etc.) de même que les objets précieux ou électroniques (bijoux, iPod, jeux électroniques, appareil photo, cellulaire, etc.) à la maison. Pour des activités spéciales, certains jeux pourraient être acceptés à l'école selon les consignes du personnel.

## SÉCURITÉ LORS DE MES DÉPLACEMENTS

Une fois entré dans la cour d'école, je dois y demeurer pour la durée prévue à l'horaire. Lors de mes déplacements entre l'école et la maison, je respecte les consignes des brigadiers adultes.

Lorsque mon autobus arrive, je prends mon rang pour entrer **calmement** à l'intérieur du véhicule sous la surveillance d'un enseignant.

## SÉCURITÉ SUR LES STATIONNEMENTS

Les zones de stationnement interdit aux abords de l'école doivent être respectées afin d'assurer la sécurité de tous les élèves. Dans le même but, nous vous demandons d'utiliser le débarcadère pour reconduire ou venir chercher votre enfant sauf aux heures réservées aux autobus du préscolaire et du primaire. Vous pouvez également déposer votre enfant à l'entrée du parc de la rue Montlieu. Nous vous rappelons qu'un brigadier est présent au coin des rues Cherbourg/Montlieu. Le stationnement du personnel est réservé uniquement aux membres du personnel de l'école.

**Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants ne doivent en aucun temps circuler seuls sur les stationnements de l'école. Il est de votre responsabilité de déposer votre enfant à l'école de façon sécuritaire.**

## SÉCURITÉ À BICYCLETTE

En arrivant sur les terrains de l'école, je descends de ma bicyclette et je la range sur le support à vélo. Au départ, je ne monte sur ma bicyclette qu'une fois sorti de la cour.

J'utilise un **cadenas** pour la protéger du vol (un cadenas par bicyclette). En aucun temps je ne peux circuler sur le stationnement de l'école en bicyclette.

## TROTTINETTE, PLANCHE À ROULETTES, PATINS À ROUES ALIGNÉES

Pour des raisons de sécurité et conformément aux règlements municipaux, je n'utilise **PAS** ces moyens de transport pour me rendre à l'école. De plus, il est impossible de les ranger de façon sécuritaire.



## RÉCRÉATIONS

Aux récréations, je joue dans les limites de la cour à la « VUE » des enseignants, à mon aire de jeu désignée, sans déranger les jeux des autres. Je respecte les règles de vie de l'école et les directives des adultes attitrés à la surveillance.

Par temps pluvieux, les jeux d'intérieur sont permis. Je peux me déplacer de façon sécuritaire à l'intérieur de la classe.

## CIRCULATION DES ADULTES DANS L'ÉCOLE

Pour assurer la sécurité des élèves, l'accès à l'école est limité au personnel, aux bénévoles, aux parents qui ont un rendez-vous avec un membre du personnel et aux personnes invitées. Tous les parents doivent se présenter au secrétariat de l'école dès leur arrivée.

**Toute circulation dans l'école est interdite sans autorisation**

## TÉLÉPHONE

Pour des raisons **pertinentes** seulement, les élèves peuvent utiliser le téléphone du secrétariat après avoir obtenu l'autorisation d'un membre du personnel de l'école.



## CHANGEMENTS D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Il est essentiel d'aviser sans délai le secrétariat de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse courriel afin que le personnel puisse vous rejoindre en tout temps.

## BLESSURE OU ACCIDENT

Dans le cas d'une blessure grave ou d'un accident, la direction de l'école ou son représentant prendra les mesures qui s'imposent afin d'assurer les soins médicaux. La décision de transporter un élève par ambulance est prise par la direction de l'école ou son représentant, et le coût revient aux parents.

Dans le cas d'une telle situation, le répondant sera prévenu par téléphone et un adulte responsable accompagnera l'élève jusqu'au centre hospitalier et y demeurera jusqu'à l'arrivée du répondant.



## FOUILLE D'UN ÉLÈVE OU D'UNE CASE

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou motifs raisonnables de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout article interdit par le présent code de vie. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée eu égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école.

Considérant le fait que les cases sont la propriété de l'école, il est à noter que celles-ci peuvent également être ouvertes en tout temps, même en absence de l'élève, sous un motif raisonnable.

*Réf. : « Présence policière dans les établissements d'enseignement : Cadre de référence (2017) »*

## UTILISATION D'INTERNET



L'école les Terrasses a comme objectif d'aider ses élèves à comprendre les technologies informatiques et à mieux percevoir leur pertinence dans toutes les disciplines. L'utilisation des ordinateurs à des fins éducatives, sur tout le réseau Internet, permet d'appuyer les apprentissages de l'utilisateur ou de l'utilisatrice.

L'utilisation des ordinateurs est un privilège et non un droit. Même si plusieurs sites offrent une abondance d'activités éducatives auparavant inaccessible, certains sites du réseau Internet peuvent contenir du matériel diffamatoire ou inexact. L'accès à ce genre de sites est strictement défendu. L'élève qui utilise le réseau Internet doit le faire de façon responsable.

- ☞ Il doit traiter les ordinateurs et tout l'équipement technologique avec respect.
- ☞ Il ne doit pas utiliser de langage impoli, offensant, blasphématoire ou obscène.
- ☞ Il ne doit pas télécharger des documents électroniques (fichiers, répertoires, images, etc.) sans autorisation.
- ☞ Il doit le faire uniquement dans le cadre de ses travaux scolaires.
- ☞ Il ne doit, sous aucun prétexte, accéder à des sites qui font la promotion de valeurs indésirables (pornographie, violence, racisme, etc.).

**Le droit d'accès au réseau Internet sera retiré automatiquement à l'élève qui ne respectera pas ces conditions d'utilisation. D'autres mesures disciplinaires jugées appropriées par l'école pourraient aussi être prises.**

- ❖ **Note importante** : À l'école comme à la maison, il s'avère essentiel qu'un adulte surveille constamment les sites sur lesquels l'enfant navigue.

## **SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE**

### **Service à l'élève**

Selon les besoins de l'élève et les disponibilités des ressources, votre enfant peut bénéficier des services de psychologie, d'orthophonie, d'orthopédagogie, d'éducation spécialisée et de psychoéducation.

### **Bibliothèque**

Chaque semaine, des parents bénévoles, guidés par la technicienne en documentation, assument le prêt de livres aux élèves.

### **Cueillette de la caisse scolaire : service à confirmer**

Les élèves qui le désirent peuvent devenir membres de la Caisse scolaire et faire un dépôt deux fois par mois (la journée reste à être déterminée).

Les dates de cueillette de la caisse scolaire pour l'année 2022-2023 seront remises en début d'année.

### **Sorties et activités éducatives :**

L'école offre de nombreuses activités pour enrichir les apprentissages scolaires des élèves. Des informations vous seront transmises durant les premiers mois de l'année.

### **Service de garde :**

Un service de garde en milieu scolaire est disponible à l'école. Ce service peut accueillir les élèves le matin, le midi, après l'école et durant les journées pédagogiques. Pour toutes informations, communiquez avec la responsable au 819-378-7912.

### **Brigade scolaire adulte :**

Une personne adulte, employée par le service de la Sécurité publique de la ville de Trois-Rivières, assure, selon l'horaire habituel des entrées et sorties, la sécurité des élèves lorsqu'ils traversent **au coin des rues Cherbourg et côte Rosemont et au coin des rues Cherbourg et Montlieu**. Les heures pourront faire l'objet de changement en début d'année.

- 7 h 25 à 7 h 55
- 11 h 15 à 11 h 45
- 12 h 20 à 12 h 50
- 15 h 10 à 15 h 40

Pour toutes informations, communiquez avec la Sécurité publique au numéro 819-691-2929.

### **Conseil d'établissement :**

Les réunions du Conseil d'établissement sont publiques. Vous serez informés des dates prévues en début d'année scolaire.

### Classement et évaluation :

Tel que prévu à la Loi sur l'instruction publique, l'école s'est dotée de normes et modalités d'évaluation des apprentissages de même que des règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre. Ces documents sont disponibles sur demande à la direction.

### Principes de frais chargés aux parents :

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, les frais chargés aux parents sont encadrés par une politique adoptée par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

### Informations aux parents :

Afin de permettre aux parents de suivre le vécu de leur enfant à l'école, 5 modes de communication sont privilégiés :

- l'agenda scolaire;
- le bulletin *Saviez-vous qu'aux Terrasses*, publié environ six fois par année;
- le site Web du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy : [www.csscdr.gouv.qc.ca](http://www.csscdr.gouv.qc.ca);
- le Portail Parents;
- la page Facebook de l'école.



# Règles de vie de l'école



## Les règles de vie de l'école ont été approuvées par le C.E. le 12 mai 2021

- 1.- Les règles de vie de l'école les Terrasses traduisent la volonté de tout le personnel de favoriser la réussite éducative des élèves telle que définie par la mission de l'école québécoise « INSTRUIRE, SOCIALISER, QUALIFIER ».
- 2.- Ces règles de vie sont établies dans le but de fournir à chaque élève un climat sécuritaire et propice à ses apprentissages. Avec le soutien des intervenants, chacun est amené à développer son autonomie, son sens des responsabilités et le respect des droits de chacun.
- 3.- L'apprentissage des règles de base de la vie en société est un moyen favorisant :
  - l'acquisition de bons comportements;
  - le développement de l'estime de soi;
  - la transmission de valeurs positives;
  - l'acquisition d'un sentiment d'appartenance et de compétence nécessaire à la réussite.
- 4.- Valeurs véhiculées :
  - Respect de soi.
  - Respect des autres dans ses paroles et dans ses gestes.
  - Pacifisme, non-violence.
  - Sécurité et prudence.
  - Coopération avec l'adulte.
  - Autonomie, sens des responsabilités.
  - Participation à la vie de l'école.
- 5.- À travers l'intervention éducative des adultes, l'élève est amené à se responsabiliser face aux gestes posés :
  - Retour sur la situation.
  - Recherche de solution.
  - Gestes réparateurs.
  - Développement d'habiletés et apprentissage d'un meilleur comportement.

**Nous comptons sur la collaboration de tous (élèves, parents, intervenants) pour soutenir cette démarche éducative de l'école.**

# Règles de vie de l'école

## 1. JE RESPECTE LES AUTRES DANS MES PAROLES.

- Je m'adresse à l'autre en utilisant un langage correct. (verbal ou écrit).
- J'évite de sacrer, de crier, d'utiliser un langage vulgaire, de crier des noms, de menacer ou d'inciter un autre à le faire.

## 2. JE RESPECTE LES AUTRES DANS MES GESTES.

- Je contrôle mes réactions et je règle mes conflits en utilisant des solutions pacifiques et non des gestes de violence.
- J'évite de bousculer, de frapper ou de poser des gestes vulgaires.

## 3. JE ME CONDUIS PRUDEMMENT (CIRCULATION, SÉCURITÉ).

- Je choisis des jeux sans bousculades en tout temps.
- J'évite de lutter, de plaquer, de lancer des objets qui peuvent blesser (balles de neige, cailloux, sable, branches, etc.).
- Je circule en marchant dans l'école.

## 4. JE FAIS CE QUE LES ADULTES DE L'ÉCOLE ME DEMANDENT.

- Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je vais rapidement prendre mon rang en silence.
- Je marche et je garde le silence en circulant dans l'école.
- Je range mes effets personnels (sac, cahiers, souliers, etc.).

## 5. J'UTILISE LE MATÉRIEL, LES LIEUX ET L'ENVIRONNEMENT MIS À MA DISPOSITION, SELON L'USAGE PRESCRIT.

- Manuels, jeux, instruments, mobilier, bâtisse, terrain, etc.

# PROCÉDURE

Dès le début de l'année, les élèves sont informés des règles de vie établies à l'école. Leur application débute dès les premières semaines de septembre.

## DESCRIPTION DES BILLETS EN VIGUEUR

### Billet bleu

Billet remis pour souligner un bon comportement ou un « bon coup ».  
À signer par le parent et à retourner à l'école.

### Billet mauve:

Billet remis par les médiateurs de 6<sup>e</sup> année, pour souligner la collaboration lors des récréations.

### Billet jaune:

Billet remis pour transmettre aux parents l'information concernant un manquement aux règles de vie.

### Billet rouge:

Billet remis pour signaler aux parents un comportement violent qui nécessite une intervention de la direction ou de l'éducateur spécialisé.

## IMPORTANT

*	Tous les billets doivent être signés par les parents et retournés à l'école dès le lendemain.
**	Pour les billets jaunes, un suivi est fait avec l'élève.
***	Des procédures additionnelles peuvent être mises en place pour les élèves qui cumulent un trop grand nombre de billets jaunes ou rouges. Exemples : rencontre avec les parents, reprise de temps lors des journées pédagogiques, non-participation à des activités ou à des sorties scolaires, etc.

## PRIVILÈGES POUR LE RESPECT DES RÈGLES DE VIE

- Fierté, satisfaction
- Billets bleus
- Activité récompense mensuelle, collations spéciales, privilèges divers

## **GESTES À TOLÉRANCE ZÉRO :**

Ces manquements sont classés sous les thèmes suivants :

### 1) **Sécurité des élèves :**

- Violence physique grave : bagarres, coups volontaires et graves.
- Menaces graves, taxage.
- Violence psychologique, harcèlement, intimidation.

### 2) **Respect de l'autorité :**

- Menaces, grossièretés ou coups volontaires portés à un adulte.

### 3) **Respect de l'environnement :**

- Vandalisme, bris volontaire du matériel de l'école.

### 4) **Santé et légalité :**

- Possession, consommation ou trafic de drogues, cigarettes ou alcool, vol.

Une tolérance zéro sera appliquée, et la direction déterminera la sanction appropriée selon la nature et la gravité du geste posé :

- Rencontre parents/intervenants.
- Suspension à l'interne ou à l'externe.
- Renvoi de l'école.
- Déclaration à la DPJ.
- Plainte à la Sûreté du Québec ou à la municipalité.
- Autres.

## **INTIMIDATION**

L'école les Terrasses a adopté un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. Les parents peuvent en demander une copie papier à l'école ou le consulter sur notre site Internet.

# MODÈLES DE BILLETS



Nom de l'élève : \_\_\_\_\_



Je suis fier (fière) de toi !

Thèmes

Autonomie		Modèle pour les autres	
Politesse		Sécurité	
Accueil, gentillesse		Écoute	
Déplacement		Entraide, coopération	
Organisation		Effort, persévérance	
Attitude positive			
Autres :			

Intervenant (e) : \_\_\_\_\_

Signature d'un parent : \_\_\_\_\_

**ENSEMBLE, POUR LE RESPECT**



Nom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Bravo!  
Pour ton bon comportement sur la cour.

Médiateur : \_\_\_\_\_

## Billet jaune

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Classe de : \_\_\_\_\_

**L'élève a démontré un comportement inapproprié concernant la ou les règles suivantes :**

- Bris du matériel
- Déplacement, retards et prise de rang (3 crochets = un manquement)
- Bousculade
- Lancer des objets
- Coopération avec l'adulte
- Respect des autres
- Gomme
- Retrait de classe nécessitant une intervention externe

Commentaires de l'intervenant :

\_\_\_\_\_

**Mesures éducatives avec l'élève :**

- Discussion avec l'élève
- Rencontre avec l'élève
- Geste de réparation
- Présentation d'excuses
- Retenue
- Communication aux parents - date : \_\_\_\_\_
- Attribution d'une conséquence : \_\_\_\_\_
- Autre : \_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant :

Signature du parent :

Date :

## Billet rouge

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Classe de : \_\_\_\_\_

**L'élève a démontré un comportement inacceptable en ce qui concerne la ou les règles suivantes :**

- impolitesse grave
- violence physique
- violence verbale
- intimidation
- autres

Commentaires de l'intervenant :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Mesures éducatives avec l'élève :**

- Rencontre avec l'éducatrice ou la direction
- Retenue avec fiche de réflexion
- Perte de l'activité-récompense du mois
- Geste de réparation
- Présentation d'excuses
- Retrait de la classe
- Appel aux parents date : \_\_\_\_\_
- Attribution d'une conséquence : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant :

Signature de l'enfant :

Signature du parent :

Date :

# Gestion de classe

Chaque enseignant gère les règles de fonctionnement de sa classe  
et les conséquences aux manquements à ces règles.

## Mes principales consignes de classe

1.
2.
3.
4.
5.



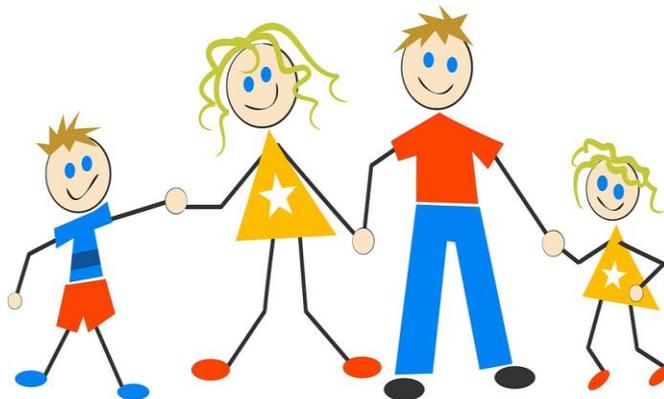
# Suivi et encadrement parental

L'encadrement et le suivi parental à la maison sont essentiels pour favoriser un cheminement scolaire adéquat pour votre enfant. Par votre aide et votre support, vous lui démontrez toute l'importance que vous accordez à sa réussite scolaire. C'est aussi un bon moyen de motivation pour votre enfant.

Avec votre précieuse collaboration, nous pourrons créer une communauté éducative favorisant le plein épanouissement de tous les élèves.

**Voici quelques gestes concrets pour vous aider à accompagner votre enfant :**

- Assister à l'assemblée générale de parents et à la rencontre d'informations avec le titulaire.
- Assister aux rencontres de remise de bulletin.
- Assurer la ponctualité de votre enfant (respect de l'horaire de l'école).
- Faire un suivi et aider aux leçons et aux devoirs chaque jour.
- Faire un suivi et signer les travaux scolaires lorsque demandé.
- Prendre connaissance des notes des enseignants à l'agenda ou par courriel.
- Maintenir le lien avec les enseignants.
- Participer aux activités de l'école lorsque vous êtes disponibles.
- Encourager les efforts de votre enfant.
- Manifester de l'intérêt pour son vécu scolaire.
- Manifester une attitude positive face à l'école et à ses intervenants.
- Communiquer avec le personnel de l'école au besoin.
- Toutes autres bonnes idées que vous mettez déjà en œuvre.



# ÉCOLE LES TERRASSES

## POLITIQUE DES DEVOIRS, LEÇONS ET TRACES D'ÉTUDE



### BUT DE LA POLITIQUE

Cette politique a pour but de préciser les attentes et les règles relatives aux leçons et aux devoirs dans l'apprentissage. Elle définit le rôle de chacune des parties impliquées : l'élève, l'enseignant et les parents.

- Définir les attentes des enseignants vis-à-vis les élèves et les parents.
- Élaborer des règles de gestion quant à la durée, la fréquence et le contenu.
- Rappeler l'importance d'une structure pour la période des devoirs, des leçons ainsi que des traces d'étude à la maison.
- Développer une certaine uniformité dans la démarche des enseignants d'un même cycle.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'équipe-école estime que les devoirs, leçons et traces d'étude :

- complètent et consolident les apprentissages effectués en classe;
- sont en lien avec le programme de formation;
- comprennent divers types d'activités qui conviennent à l'âge et aux besoins des élèves;
- permettent aux élèves de se doter de bonnes méthodes de travail (gestion du matériel, respect des échéanciers, utilisation de stratégies efficaces, etc.);
- permettent aux parents d'accompagner leur enfant dans ses apprentissages;
- permettent aux élèves de fournir des efforts pour se dépasser.

### LES RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

Dans la planification des devoirs, leçons et traces d'étude, les enseignants s'engagent à :

- donner des devoirs, leçons et traces d'étude liés aux apprentissages déjà faits en classe;
- donner aux élèves des devoirs, leçons et traces d'étude qui favorisent le développement de bonnes méthodes de travail;
- varier les types de devoirs, leçons et traces d'études;
- établir, avec les élèves, les conséquences pour les devoirs non faits;
- établir, avec les parents, un système de communication (agenda, courriel, etc.);
- donner des devoirs, leçons et traces d'étude qui tiennent compte des besoins particuliers de certains élèves.

## **LES ATTENTES DES ENSEIGNANTS À L'ÉGARD DES ÉLÈVES**

Pour répondre aux attentes des enseignants, les élèves doivent :

- écrire la liste des devoirs, leçons et traces d'étude dans leur agenda (2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année);
- savoir en quoi consiste le contenu du travail et s'ils ont un doute, poser des questions;
- prévoir et apporter le matériel nécessaire;
- réaliser les activités reliées aux devoirs, leçons et traces d'étude dans les délais prescrits;
- faire part à l'enseignant des difficultés rencontrées;
- fournir les efforts nécessaires avec le souci de remettre un travail de qualité;
- développer une autonomie grandissante de cycle en cycle.

## **LES ATTENTES DES ENSEIGNANTS À L'ÉGARD DES PARENTS**

Pour répondre aux attentes des enseignants, les parents doivent :

- assister à la rencontre du début d'année avec l'enseignante afin de connaître les attentes au regard des leçons, devoirs et traces d'étude;
- manifester de l'intérêt pour le travail scolaire de leur enfant;
- aider leur enfant à planifier son temps afin de respecter les échéanciers;
- encourager et appuyer leur enfant sans toutefois faire le devoir pour lui;
- vérifier que leur enfant fait ses devoirs, étudie ses leçons et laisse ses traces d'étude puis apposer sa signature (au besoin);
- communiquer avec l'enseignant, au besoin;
- s'assurer que son enfant utilise ses outils, s'investit dans son travail et remette des travaux de qualité.

## **LES RÈGLES RELATIVES AUX DEVOIRS, LEÇONS ET TRACES D'ÉTUDE**

Les règles relatives aux devoirs, leçons et traces d'étude retenues par l'équipe-école concernent la durée, la fréquence et les conséquences pour les devoirs non faits.

## **LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE DEVOIRS ET DES LEÇONS**

- 1<sup>er</sup> cycle : environ 30 minutes
- 2<sup>e</sup> cycle : entre 30 et 45 minutes
- 3<sup>e</sup> cycle : entre 45 et 60 minutes